

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 25 MARS 1899



## SOMMAIRE

TEXTE.—Cadeau à nos lecteurs.—Causerie, par F. Picard.—Le déserteur.—Instantanés, par Paul et Victor Margueritte.—Sémida, par Haude.—Poésie : Que diront, par Nicistrate Le Veilleux.—Le contrat social, par Emery Beaulieu.—L'armée américaine.—Poésie : Dame neige, par Marc Légrand.—Souvenir de l'année terrible, par Jules Hirtz.—Fantaisie, par Janvier.—Dignité du cultivateur, par Mme Dandurand.—La prière, par Lamennais.—La manifestation Deroulède.—L'erreur fondamentale, par Pol Demade.—Notes et faits.—Primes du mois de février.—Théâtre.—Jeux et amusements.—Le billard.—Gravure-devinette.—Choses et autres.

GRAVURES.—Paris : Manifestation de Paul Déroulède et Marcel Habert : La rentrée du gén. Roget à la caserne.—Portrait de Mlle Lucie Faure.—Punition corporelle dans l'armée américaine.—Paris : Le président Loubet quittant le palais de Versailles, après son élection.—La mode.—Gravure comique.—Billard.—Devinette.

## CADEAU À NOS LECTEURS

Grande innovation, innovation heureuse, au journal des familles LE MONDE ILLUSTRÉ.

Déjà, LE MONDE ILLUSTRÉ distribue chaque mois, en espèces, et par un tirage public au sort, une forte somme entre tous ses abonnés. Aujourd'hui, à cette prime goûtée et loyalement payée chaque mois, LE MONDE ILLUSTRÉ en ajoute une nouvelle, qui fera sensation.

Toute personne qui enverra à l'administration, 42, place Jacques-Cartier, à Montréal, le prix d'un abonnement d'un an, aura le droit de choisir, dans la liste ci-dessous, une prime de la valeur d'un dollar, prime qui peut être composée au gré de cette personne, pourvu que le chiffre d'un dollar ne soit pas dépassé.

Deux abonnements d'un an, payés, donnent droit à choisir une valeur de deux dollars, et ainsi de suite. Un abonnement de six mois, payé, donne droit, par faveur spéciale, à un ou plusieurs objets formant un chiffre de cinquante centimes.

MODIFICATION : L'administration de notre journal décide que la prime, dans les conditions que nous venons d'exposer, sera donnée à n'importe quelle personne—abonné ancien ou nouveau—envoyant le prix de son abonnement d'avance et qui ne devra rien, ou qui aura payé tout compte en retard.

Ainsi, si quelqu'un de nos fidèles abonnés nous envoie d'avance le montant, non seulement de son abonnement, mais encore celui d'un autre abonnement pour un de ses amis, cet ancien abonné, pour les \$6.00, qu'il nous envoie, a droit à \$2.00 d'objets. S'il n'envoie que son abonnement d'un an, \$3.00, il a droit à la valeur d'un dollar, et ainsi de suite.

Voici la liste des objets à choisir :

Bottes de papeterie de fantaisie, imitation alligator...	Prix
Bottes de papeterie de fantaisie, couvertes en peluche ornements argentés	\$1.00
Bottes de papeterie de fantaisie, avec glace biseautée	1.60
Bottes de papeterie de fantaisie, avec glace biseautée	1.75
Encriers Majolika (artistique)	2.40
Statuettes bronze, sur piédestal, (sujets divers)	1.25
Memorandum, cuir, avec fermoir et crayon	50
Guerard & Sardou.—Dictionnaire général de la langue française, 750 pages, relié toile	25
Bescherelle.—Petit dictionnaire national, 540 pages, relié toile	60
Clifton.—Nouveau dictionnaire anglais-français et français-anglais, relié toile	45
Albert Ferland.—Les Mélodies Poétiques	1.20
Antoinette de Mirecourt, par Mme Leprohon	50
Le Loup Blanc, par Paul Féval	50
Une de perdue, deux de retrouvées, par G. de Boucherville (2 vol.)	60
Chansonnier des Familles, relié	1.00
Paroissien romain, très complet, 1000 pages, reliure basane, ornements dorés, tranche dorée	40
Paroissien romain, No 114, reliure mouton, relief, 2 fermoirs, tranche dorée	1.25
Recueil de prières, No 57, reliure imitation cuir de Russie, glacée, capitonnée, tranche dorée	90
Paroissien romain, No 53, petit format, reliure imitation cuir de Russie, glacée, capitonnée, tranche dorée	80
Chapelets nacre de perle, No 7316, à monture cuivre argenté	80
Coquilles, nacre de perle, cercle argenté, No 69	1.50
Lithographie N.-D. de Lourdes, 15 x 22	40
	10

Nous éprouvons un réel bonheur à annoncer à tous ceux qui nous lisent qu'un nouveau motif de gratitude nous unit plus fort au Saint-Siège, en même temps qu'un nouveau lien de respectueuse et filiale affection nous lie davantage au prêtre vénérable que Sa Grandeur Mgr Bruchési avait bien voulu s'adjoindre comme vicaire-général : le Souverain Pontife vient d'élever à la prélature M. le chanoine Zotique Racicot, récompensant ainsi de ses vertus, de ses grands mérites, le zélé prêtre, honorant par là la patrie à laquelle tous nous sommes tant attachés.

Nous ne pouvons, on le comprend aisément, offrir des félicitations à Mgr Racicot : cela n'appartient point aux laïques, si haut qu'ils soient. Mais nous protestons de notre amour, de notre soumission envers lui, nous prenons part à son bonheur, nous lui offrons tous nos vœux, redisant : *Ad multos annos!*—et nous remercions le Saint Père de toute l'effusion de notre âme.

Tout le monde a lu les entrefilets parus dans les journaux à diverses reprises concernant l'archiduc Jean d'Autriche, parti depuis plusieurs années en renonçant à ses titres, à ses honneurs, pour s'embarquer enfin à bord d'un navire marchand qui, dit-on, a dû faire naufrage dans les environs du Cap Horn. L'archiduc ne portait plus que le nom de *Jean Orth*.

Depuis quelque temps, les journaux de Paris, puis ceux d'autres pays, ont émis des doutes sur la mort de Jean Orth. La *Croix* de Paris annonçait il y a quelques semaines qu'un marié engagé à bord du navire du mystérieux Jean avait écrit à ses parents, en Hongrie, disant que l'archiduc est vivant ; un correspondant du grave *Times* de Londres, correspondant paraît-il habitant la République Argentine, écrivait récemment à ce journal que l'archiduc vivait tranquillement à Parana, exploitant une ferme qu'il a achetée dans les environs.

L'État de Parana, au sud des États-Unis du Brésil, est très salubre, et son climat rappelle les meilleurs climats de l'Europe ; le sol y est très fertile, et produit abondamment tous les légumes d'Europe : cependant, ce n'est pas, on en conviendra, une raison suffisante pour que l'archiduc y ait planté sa tente—et il doit bien rire dans sa barbe de tout ce qui s'écrit sur son compte.

Le correspondant argentin du *Times* le dit plus décidé que jamais dans sa résolution de renoncer à tous ses titres, à tous les honneurs dus à son rang : le *Times* doit savoir qu'un vrai chevalier reste fidèle à sa parole, dût-il en souffrir.

Qu'on cesse de s'occuper de lui : il ne demande qu'à vivre ignoré.

La Chambre des Communes s'est ouverte le 16 de ce mois. Le discours du trône a été prononcé dans les deux langues par le gouverneur-général, Lord Minto. Le discours ne contient aucun projet important ; si le texte que nous avons sous les yeux est complet, nous constatons avec regret que Lord Minto est tout aussi peu soucieux de la Divinité, que Lord Minto en 1848 était peu soucieux de son honneur en fraternisant avec les Ciceruacchio et autres bandits italiens de bas étage complotant contre le Pouvoir Temporel du saint Pontife Pie IX en pleine Rome. Il est utile d'ajouter que le maître ordonnant cette triste besogne au Lord Minto d'alors, c'était Palmerston, qui eût pu revendiquer la définition de Bismarck : "La politique, c'est l'art de mentir." Car jamais homme d'État ne fut plus fourbe que Palmerston.

Il est impossible de donner une définition vive, sentie, palpitante, de la hideur qui a nom : *égoïsme*. Car l'égoïsme n'est pas seulement l'unique amour de soi-même ; c'est encore le composé le plus bizarre, le

plus hétéroclite de méchanceté à l'égard de tous, de tyrannie mesquine mais cruelle à l'égard de ceux qu'on emploie, de malice et de malhonnêteté à l'égard du public.

Celui qui veut affermir une croyance, s'efforce de voir, quand l'objet proposé à la croyance peut être vu : on ne nie pas, en effet, l'évidence.

Or, celui qui veut voir l'égoïsme, s'en rendre compte, le voir de ses propres yeux, peut aisément le faire, et nul dictionnaire, nulle explication, nul volume fût-il in-folio ne pourra mieux lui faire comprendre la vilénie, la bassesse, la lâcheté, la puanteur de ce sentiment, que la vue de l'omnipotente compagnie des tramways de Montréal.

Et, ce qui fait rougir, cette compagnie est puissante puisqu'elle terrorise même une Chambre de Députés, même un Conseil Législatif !—Il est vrai qu'on est si habitué aux palinodies, en notre fin de siècle !... surtout parmi ces gouvernants, qu'un irrévérencieux inconscient, j'ose l'espérer pour lui, appelait les... *émanations du peuple!*

Cette compagnie traite ses employés comme nous ne traiterions pas nos chiens ; non contente de cela, elle abuse de ces pauvres malheureux qui ne peuvent se défendre, en ne leur payant pas le salaire que lui impose le cahier des charges : aussi, la municipalité est-elle complice de cette mauvaise action puisque, le pouvant, elle ne l'empêche pas ; la puissante compagnie abuse de ses employés, en leur prenant du temps qu'elle n'a aucun droit de leur prendre ; en les rendant responsables des accidents fortuits se produisant en cours de route aux moteurs électriques des tramways, et décomptant au receveur—qui n'a absolument rien à y voir—tout autant qu'au conducteur-mécanicien—ce qui est une vilénie—, le temps d'arrêt forcé jusqu'à la remise en marche ; elle en abuse en leur faisant payer trop cher des uniformes qu'elle a presque pour rien et qui ne valent rien, d'ailleurs ; elle en abuse en les obligeant d'acheter des uniformes dont ils n'ont pas besoin.

Elle abuse du public, en ne lui donnant pas le service qu'elle s'est obligée à donner et qu'elle peut donner.

Elle abuse du pauvre ouvrier, en lui refusant l'abonnement de semaine à prix réduit qui existe partout en Europe sur les chemins de fer.

Elle trompe la province, en faisant exécuter ne fût-ce qu'une seule voiture, en dehors de la province.

Dans les pays étrangers, du moins dans beaucoup de pays, le citoyen a le droit de déposer plainte devant les tribunaux quand une compagnie de transports viole une loi, un règlement ou une des clauses de son cahier des charges : pourquoi n'en est-il pas de même ici ?

J'ai eu deux fois à me plaindre de procédés peu courtois d'employés des tramways : deux fois, depuis le temps que la compagnie existe, ce n'est pas une affaire ! Je vous avouerai que je tiens à être aussi poli envers les employés, les ouvriers, les pauvres, que l'on prétend que je le suis ailleurs : mais criez-vous que je voudrais me plaindre auprès de la compagnie d'une vivacité, peut-être d'une grossièreté d'un de ses employés ? Non, mille fois non ! Cette horrible chose qu'on appelle l'administration serait capable de destituer le pauvre employé ou de lui retenir une partie du salaire qu'il gagne si durement.

Et j'entendrais, en vous écrivant, en parlant, en marchant, et jusque dans mon sommeil, les pleurs déchirants des petits enfants auxquels, par ma plainte, j'aurais enlevé la nourriture, peut-être la santé !... Non : j'aime mieux, malgré mon orgueil et mon esprit malheureusement trop autoritaire, dévorer l'affront en silence, pourvu que le pauvre homme ne souffre pas davantage.

Que l'on trouve cela ridicule tant qu'on le voudra : je m'en moque, et continuerai mon système.

Mais, ô compagnie des tramways ! que vous avez de chance de n'être point en certains pays d'Europe—ou même au diable, que vous servez avec tant d'empressément !

S'il m'était permis de demander une faveur au public, ce serait d'être bon, poli, conciliant avec les pauvres employés des tramways : j'ai été plusieurs